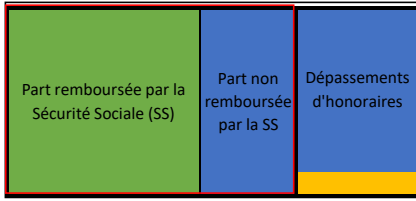


Fonctionnement du remboursement



<---- Base de remboursement ---->
 <----- Prix total ----->

Légende

- A la charge de la SS dans la limite du % de la BR qu'elle rembourse.
- A la charge de la mutuelle dans la limite du % de la BR qu'elle rembourse.
- Le reste est à charge du patient.

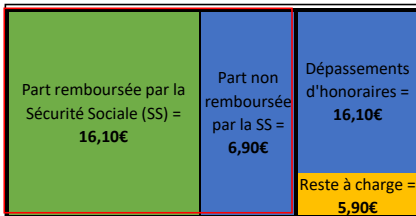
La **base de remboursement** (BR) = un montant fixe sur lequel se base la SS et votre mutuelle pour rembourser vos dépenses de santé.
 Un **taux de remboursement** (%) est ensuite appliqué à cette base pour obtenir la somme que vous toucherez.

Exemple fictif avec mutuelle

Prix consultation chez praticien Y	35 €
Dépassements d'honoraires	10 €
Prix total	45 €
Base de remboursement (BR)	23 €

Taux remboursé par la Sécurité Sociale	70%	de la BR soit	16,10 €
Taux remboursé par la mutuelle hors dépassements d'honoraires	100%	de la BR soit	6,90 €
Taux remboursé par la mutuelle pour dépassement d'honoraire			16,10 €
Reste à charge			5,90 €

Total remboursement Sécu et mutuelle 170% de la BR soit 39,10 €



<---- Base de remboursement ---->
 <----- Prix total ----->

Pris en charge par

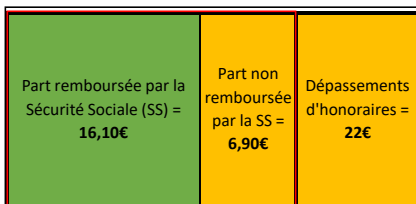
- Sécurité Sociale
- Mutuelle
- Vous

Ainsi à hauteur de 170% de taux de remboursement, sont remboursés 39,10€ sur 45€.
Dont : 16,10€ par la Sécurité sociale et 23€ par votre mutuelle (6,90 + 16,10).
Restent à votre charge 5,90€

Même exemple fictif sans mutuelle

Prix consultation chez praticien Y	35 €
Dépassements d'honoraires	10 €
Prix total	45 €
Base de remboursement (BR)	23 €

Taux remboursé par la Sécurité Sociale	70%	de la BR soit	16,10 €
Reste à charge			28,90 €



<---- Base de remboursement ---->
 <----- Prix total ----->

Pris en charge par

- Sécurité Sociale
- Vous

Ainsi, sans mutuelle, vous sont remboursés 16,10€ sur 45€ par la Sécurité Sociale.
Restent à votre charge 28,90€